

FRANCE Jacqueline Sauvage graciée par le président de la République



FRANCE Jacqueline Sauvage graciée par le président de la République

La nouvelle est tombée ce dimanche 31 janvier aux environs de 19 heures suite à un communiqué de l'Élysée. Il s'agit de la décision de François Hollande d'accorder une remise gracieuse de peine à Jacqueline Sauvage.

"Le président de la République a voulu, face à une situation humaine exceptionnelle, rendre possible, dans les meilleurs délais, le retour de Mme Sauvage auprès de sa famille", a déclaré la présidence, précisant que la remise de peine "de 2 ans et 4 mois" portait aussi sur "l'ensemble de la période de sûreté qu'il lui reste à accomplir". Le communiqué indique également que cette remise permet à Jacqueline Sauvage "de présenter immédiatement une demande de libération conditionnelle".

L'une des filles de Jacqueline Sauvage, Fabienne extrêmement heureuse de la décision avoue « qu'elle ne s'attendait pas à cela, mais à une grâce partielle ».

Condamnée à dix ans de réclusion pour le meurtre de son mari violent, un comité de soutien s'était mis en place avec une exceptionnelle mobilisation pour que Jacqueline Sauvage soit graciée.